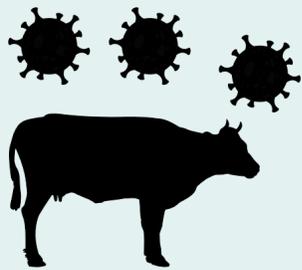


Conseils pour que votre élevage ne soit pas touché par la BVD

Ne pas introduire de bovins placés sous séquestre dans votre troupeau

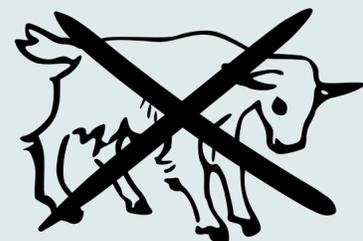


Soyez **vigilants** lors de l'achat de nouveaux bovins. Renseignez-vous et consultez le statut BDTA de l'animal.

Attention à l'utilisation du taureau dépanneur!

Signaler les avortements ou tous signes suspects au vétérinaire

Les frais d'analyse des avortements sont pris en charge par Sanima.



Exemples de symptômes cliniques suspects: diarrhée, pneumonies ou encore fièvre



Respecter les règles d'hygiène

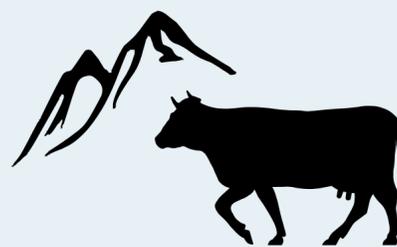
Se laver les mains et les bottes régulièrement. Utiliser du matériel propre.



Etablir des règles pour les visiteurs extérieurs : installer un pédiluve, proposer des surbottes et des survêtements propres.



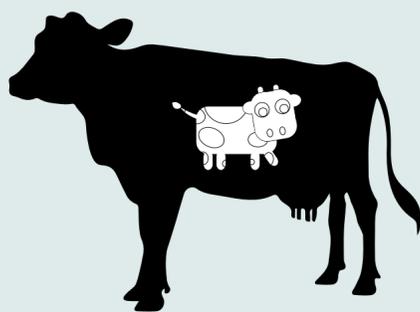
Votre ferme n'est pas un moulin !



N'estiver les bovins que sur des alpages indemnes de BVD

Eviter de mélanger votre troupeau avec d'autres.

Protéger les génisses et les vaches en gestation



Pas de contact avec les avortons ou animaux morts-nés.

Plus d'infos

Scannez les codes QR pour avoir plus d'infos sur la BVD



Campagnes de lutte contre des agents pathogènes



Etre prudent lors des vêlages

Isoler la vache lors de la mise bas. Veiller à bien séparer le box de vêlage du reste du troupeau, à sa propreté et à le nettoyer après le vêlage.

Diarrhée virale bovine (BVD) : publication de deux études sur la situation dans le canton de Fribourg

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter la section Santé animale du SAAV

026 305 80 70 ou saav-sa@fr.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH